

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 655

24 MAI 1996 - 150 Francs CFA

A L'ECOUTE DU PAPE



APPLIQUER LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ

(...) Comme je le rappelais dans *Laborem exercens* : « Il faut souligner et mettre en relief le primat de l'homme dans le processus de production. le primat de l'homme par rapport aux choses... Comme sujet du travail, et quel que soit le travail qu'il accomplit, l'homme, et lui seul, est une personne » (n° 12).

Le Jubilé de l'an 2 000 offre aux entrepreneurs, aux hommes politiques, aux syndicats, aux travailleurs et aux travailleuses une nouvelle occasion de s'interroger sur leurs responsabilités face à un nouveau millénaire qui commence, pour éliminer les injustices et établir, notamment dans le domaine du travail, de nouvelles relations, caractérisées par la fraternité, la justice et la solidarité.

Il m'est particulièrement agréable d'indiquer ces objectifs aux protagonistes du monde du travail de votre pays qui est aujourd'hui caractérisé par un climat de dialogue et d'engagement.

Les profondes transformations technologiques, économiques et socioculturelles de l'époque actuelle bouleversent profondément le monde du travail qui, bien que manifestant certains aspects positifs, présente malheureusement de nouveaux et graves problèmes. Tous ressentent le poids du douloureux phénomène du chômage, qui est toujours plus répandu et pas seulement chez les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Tout aussi grave est le problème du sous-emploi, ou de ce qu'on appelle le « travail au noir », qui frappe surtout les couches sociales les plus faibles et les moins protégées : les jeunes à la recherche d'un premier

GOVERNEMENT, MOROSITÉ ET SUSPENSE !

On a l'impression que tout dort. Tout semble dans l'impassé. Il y a dans l'air comme une sorte de morosité qui jure terriblement avec l'enthousiasme des grandes messes des campagnes électorales récentes.

Et pourtant, l'opposition au gouvernement aujourd'hui avait démontré une grande capacité à mobiliser et à remuer les foules autour de thèmes de campagnes alléchants.

JUSQU'À QUAND FINIRA-T-ON DE SE CHERCHER

Depuis le 04 avril dernier, le pays tout entier se trouve comme plongé dans une espèce de léthargie, dans une attente frustrée. Cet état de chose ne peut pas s'expliquer par le simple fait que ceux qui constituent l'opposition ne sont pas préparés à jouer ce rôle. Les choses se passent également comme si

ceux qui viennent d'accéder au pouvoir ne s'y étaient pas vraiment préparés. Ils en sont encore à se chercher alors que le temps ne semble pas vouloir leur accorder un état de grâce.

On avait bien craint que la disparité et la diversité des formations politiques de la coalition au pouvoir ne constitue un sérieux handicap à la cohésion de

(Lire la suite à la page 2)

L'UEMOA ENGAGÉE SUR LA VOIE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Au moment où le 20ème siècle tire inexorablement vers sa fin, bien de pays dans le monde, notamment en Afrique sont durement frappés par la crise économique qui ne fait que trop perdurer. Les différentes mesures d'austérité nationales mises en œuvre dans l'un ou l'autre pays n'auraient pas fondamentalement arrêté le désastre. Dès lors, il est devenu impératif pour les pays de s'associer pour relever le défi.

En Afrique, les pays francophones, pris dans le collimateur de la dévaluation du Franc CFA se sont résolument engagés dans l'option de l'intégration économique. C'est ainsi que le 10 janvier 1994, à Dakar (Sénégal) les sept pays francophones

(Lire la suite à la page 12)

DECLARATION DES BIENS

Soyons sérieux ! N'amusons plus la galerie. Rendons-nous crédibles. Considérons le peuple béninois mûr et adulte pour vivre sa démocratie. Et donnons l'exemple d'une démocratie réussie en Afrique. Cela est possible. Il suffit de faire montre d'une volonté politique et d'un courage politique.

La déclaration des biens prescrit par l'article 52 de notre Constitution du 11 décembre 1990 participe évidemment de la moralisation de la vie publique. Ce n'est donc pas une disposition folklorique. Elle ne peut s'analyser qu'en une disposition générale et de portée nationale devant permettre aux législateurs de légitimer pour la rendre applicable, dans le cadre, plus général, de la moralisation de la vie publique.

Le peuple béninois n'est nullement intéressé de connaître les biens personnels de ses dirigeants, biens acquis à la sueur de

(Lire la suite à la page 3)

SPECIAL ZONE FRANC

LA DEVALUATION DEUX ANS APRÈS : UN ETAT DES LIEUX PAYS PAR PAYS

(Lire nos informations en pages 6 et 7)

emploi, les femmes, les immigrés et, parfois, les enfants eux-mêmes. Cette réalité d'exploitation du travail humain ne peut pas nous laisser indifférents.

Un autre élément préoccupant est celui du problème de la sécurité au travail, que la rationalisation technique, souvent dominée par la recherche du seul profit, n'a pas encore su éliminer : nombreuses, trop nombreuses sont les victimes d'accidents du travail ! Le sang versé sur les chantiers et dans les usines doit inciter tout le monde à trouver des solutions adéquates, afin que ces événements douloureux ne se répètent plus.

Ce tour d'horizon, qui est encore beaucoup plus dramatique à l'échelle planétaire, si l'on prend en considération les pays en voie de développement et les millions d'hommes, de femmes et d'enfants contraints à mener une existence misérable et parfois même à mourir

de faim, nous oblige à réfléchir courageusement ensemble afin d'identifier et d'éliminer les causes de telles situations.

La première de ces causes est sans aucun doute la perte de la conscience morale, qui est également le fruit de l'exclusion de Dieu de l'horizon du cœur humain et de la société. Si l'on perd le sens du devoir et de la responsabilité, si l'on s'inspire d'une vision purement matérialiste et hédoniste de la vie, il est bien difficile que la logique des intérêts privés fasse place à celle du bien commun et que l'on ressente l'exigence de respecter, de servir et de promouvoir tout homme dans tout homme, en particulier dans le plus faible et sans défense (...)

La conception du travail centrée sur le primat de la personne et ancrée à l'éthique de la solidarité, exige de dépasser l'antagonisme entre les intérêts du capital et ceux du travail, qui a produit tant de conflits au cours du vingtième siècle (cf. *Laborem exercens*, n° 13).

(...) Dans un tel contexte, il faut repenser l'entreprise, en ne la considérant plus comme un lieu d'intérêts conflictuels, mais comme une communauté de travail, visant au bien commun de tous ses membres. La mondialisation toujours plus développée de l'économie doit trouver un juste équilibre en elle, un milieu de vie où les rapports humains ne sont pas étouffés par l'anonymat et les décisions autoritaires, mais où d'une façon ou d'une autre, la personne humaine a la possibilité d'offrir une contribution créative aux différents niveaux de responsabilité.

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

COIN DU FIN LIMIER

LES DINDONS DE LA FARCE



Le dernier sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à Ouagadougou (Burkina Faso) tenu les 11 et 12 mai 1996, a confirmé à ceux qui pouvaient encore en douter que la douloureuse dévaluation du Franc CFA intervenue le 11 janvier 1994 à Dakar (Sénégal) était une nécessité pourtant salutaire pour les africains de la zone franc.

Les responsables de nos Etats étaient au parfum au moins deux années auparavant. Ils savaient qu'on en arriverait à l'inéfuctable si rien n'était fait pour redresser la barre de nos économies branlantes. Et pourtant ils n'avaient pas entrepris grand chose pour conjurer ce sort. Dès lors il n'est pas impossible que bon nombre d'entre eux et de leurs «intimes» mis dans le secret aient pris leurs précautions pour drainer vers des banques et autres institutions financières des pays du Nord, une substantielle partie de leurs avoirs.

Au moment où l'Assemblée Nationale donnait du fil à retordre au Gouvernement à propos de cette dévaluation que le commun des béninois croyait avoir été acceptée par complaisance, le peuple s'était vu promettre fermement la publication prochaine de la liste de ceux qui auraient eu l'indécatesse d'expatrier leurs avoirs pour les soustraire aux effets néfastes de la dévaluation du Franc CFA.

Le peuple attendra sûrement la publication de cette fameuse liste jusqu'à ce que l'enfer gèle. Et pour cause ! En la matière, le délit d'initié a été commis par plus d'un des «très hauts placés». Les autres n'avaient qu'à avaler la tête de la couleuvre.

Et pourtant le peuple ne demande qu'à voir clair dans la qualité de la sauce qu'on lui prépare à manger.

Ainsi, par exemple, périodiquement le Gouvernement pourra, entre autres, faire au peuple, dans le langage simple de la comptabilité du caporal, le point sur les aides, les subventions, les concours et les prêts consentis à notre pays, sur leur utilisation, et sur le remboursement des dettes contractées, etc.

Cela contribuera certainement à mieux faire comprendre et accepter avec moins d'acrimonie par les populations laborieuses les sacrifices qui leur sont demandés et qui doivent être équitablement partagés.

La transparence et l'esprit de dialogue constructif obligent à ne plus les rendre victimes de l'outrecuidance des gouvernements.

Basile René Sónanyón

GOUVERNEMENT, MOROSITÉ ET SUSPENSE

(Suite de la première page)

l'action gouvernementale. Mais on se disait également que l'importance de l'enjeu et du défi était de nature à rallier les forces autour d'un programme cohérent et réaliste, en somme, une plate-forme d'actions communes, synthèse des différents projets de société proposés par les principaux partis membres de la coalition gouvernementale. Cette approche de synthèse aurait permis de tirer le maximum d'éléments pertinents des projets de chacun en même temps qu'elle pourrait atténuer et corriger ce qui peut paraître excessif et démagogique par endroits.

Prenons par exemple l'ambitieux projet des 20 000 emplois par an de Notre Cause Commun (NCC) : le gouvernement pourrait, dans un esprit de réalisme, confier à la table ronde économique, dont l'organisation est prévue pour bientôt, le soin d'identifier nos besoins et nos ressources réelles pour proposer une politique de l'emploi. Peut-être découvrirons-nous que 5 000 emplois l'an serait déjà une grande performance, surtout s'il s'agit de véritables perspectives d'emploi ! Car nous devons éviter d'entretenir certaines illusions telles que de penser qu'on pourra s'enrichir rien qu'en vendant de l'eau au voisin d'à côté. De même, apprendre le français n'est pas du tout une priorité pour nos frères de l'Est. Ils nous admirent pour l'effort que nous faisons de connaître leur langue, mais ils ne pensent pas moins que l'anglais est plus parlée dans le monde aujourd'hui. Et puis la France qui aurait de bonnes raisons d'encourager une telle coopération Sud-Sud préférerait sans doute faire la promotion de sa langue en déployant ses propres coopérants. N'oublions pas non plus les problèmes de sécurité qui font que les plus audacieux de nos compatriotes ne s'aventurent pas trop loin de notre frontière de peur de ne pas pouvoir revenir !

Par contre, les initiatives qui pourraient venir du côté des Béninois de la diaspora seraient plus réalistes. Il suffirait de mettre en place des structures d'accueil qui soient transparentes et initiatives.

ET LA MORALISATION...

Le peuple béninois attend également beaucoup de la moralisation de la vie publi-

que. Or, en dehors de la déclaration plus ou moins fantaisiste des biens par les membres actuels du gouvernement, on observe une très grande friolosité dans les rangs du Pouvoir en ce qui concerne les autres secteurs de la vie nationale. C'est sans doute par crainte d'être accusé de faire la chasse aux sorciers que l'on se réfugie pudiquement derrière ces états des lieux, ces audits et ces ménages qui risquent fort, si on n'y prend garde, de connaître le sort des commissions Ahouansou ou Amoussou-Kpaka. La presse nationale joue d'audace en levant de temps en temps un coin de voile sur certains dossiers, mais la réaction des autorités se fait encore attendre. Pendant ce temps, les cadres corrompus demeurent à leurs postes avec tout le loisir de continuer à détourner et à disimuler.

UN PEU PLUS DE SAGESSE

Enfin, le Chef de l'Etat vient d'effectuer dans les pays voisins des visites d'amitié dont le bien-fondé n'est plus à démontrer. Avec les ravages causés à nos relations transfrontalières par une politique récente caractérisée par une forte propension à se tourner vers le monde extérieur, il fallait bien revenir à la sagesse africaine qui veut que «ne l'on ne vende pas la maison pour acheter le champ».

Malheureusement ces visites si salutaires, ont été également l'occasion de déclarer que l'Etat qui n'en finissent pas d'insigner autant nos voisins que nous-mêmes. En effet il y a de quoi vous dérouter dans ces remises en cause des Conférences Nationales qui n'auraient servi qu'à «diaboliser» les Présidents qui les ont organisées. Il y a de quoi nous rendre perplexe devant ces condamnations de la soi-disant trahison des intellectuels et des cadres. Est-ce possible que le Président ignore que c'est l'organisation et l'acceptation par lui des décisions de la Conférence Nationale des Forces Vives de Février 1990 qui lui ont valu l'admiration qui lui voulent le Bénin, l'Afrique et le Monde ? Peut-il ignorer que les 52% des Béninois et Béninoises qui lui ont accordé leur suffrage au deuxième tour de l'élection présidentielle de mars 1996 ne l'ont pas fait pour s'entendre dire que la Conférence Nationale était une erreur à ne pas rééditer ? Il est préférable de penser que les paroles ont trahi la pensée du Chef de l'Etat. Certes les visites dans les pays voisins ont été décidées dans la précipitation sans la préparation minutieuse habi-

tuelle de ce genre de mission. Sans doute transporté par la chaleur et le faste de l'accueil des foules massées sur son immeuble, le Président de la République n'a pas résisté à la tentation d'improviser — à moins où il vaut mieux ne pas se hasarder quand il s'agit de certains problèmes — de certaines déclarations. Se voulait donc transparent, le Chef de l'Etat a plus contenté bien de ses pairs qui voient en nous retour la justification de leur propre malencontre.

La leçon à tirer de ces incidents est qu'il urge que le gouvernement se donne rapidement un code de conduite pour que chacun s'y réfère régulièrement dans un esprit de cohésion et de collégialité indispensables au bon fonctionnement de l'Etat.

L'heure est venue pour la création des conditions d'une entente pour un développement harmonieux et global. Aucun partage de temps n'est permis en démonstration. Fini donc le temps des promesses au lendemain, et au travail sérieusement.

Barthélemy ASSOGBA CAKPO

A L'ÉCOUTE DU PAPE

Suite de la première page

Parallèlement à ce premier objectif, la réconciliation entre le travail et l'environnement est tout aussi importante. Cela signifie harmoniser les exigences de la production avec la protection du territoire, qui est un bien précieux à transmettre dans son intégrité aux nouvelles générations. En outre, il faut faire du principe de solidarité le critère constant des choix de politique économique. Malheureusement aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui croient que la plus grande liberté de marché, en favorisant l'initiative et la croissance économique, se traduit automatiquement en richesse pour tous. Mais l'histoire et l'actualité actuelle montrent suffisamment que ce n'est rien. Nous assistons au contraire à des moments d'expansion de la production qui entraînent de l'innovation technologique, et accompagnent d'un accroissement du chômage et du malaise social qui en découle. Il faut donc trouver un juste point d'équilibre entre les exigences de la liberté économique, qui ne peut pas être injustement pénalisée, et «la culture des règles» qui, d'une part, garantit les avantages d'une concurrence loyale et, de l'autre, protège les droits du travail pour tous. La recherche de cet équilibre n'est pas facile, mais représente un défi que chaque membre de la société doit relever.

L'heure est donc venue d'une nouvelle politique de solidarité sociale, qui n'a rien à voir avec une politique d'assistance facile et durable à long terme pour les assistés eux-mêmes, mais qui se fonde plutôt sur des interventions visant à encourager, dans la perspective du principe de solidarité, le sens de la responsabilité et l'esprit d'entreprise des catégories les plus démunies, en leur assurant à même temps la possibilité concrète d'exprimer leurs propres capacités.

Cela exige de mettre en valeur les potentiels locaux, et d'harmoniser les initiatives des différentes institutions — des organismes publics, aux organismes économiques, sociaux et culturels — en créant les conditions d'une entente pour le développement, qui permette d'utiliser au mieux les ressources disponibles sur le territoire (...)

Sienne (Italie), le 30 mars 1996
Jean-Paul II
aux représentants du monde du travail

"LA CROIX DU BENIN"		Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un	
Rédaction et Abonnement	COTONOU	Abonnement de Soutien	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
"LA CROIX DU BENIN"	(République du Bénin)	Abonnement à Berfleur	10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF)
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19	COTONOU	Abonnement d'Amis	20 000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse			100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion			
COTONOU		Bénin	3.720 F CFA
(République du Bénin)		Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Complot		Guinée	5.200 F CFA
C.C.P. 12-76	Cotonou	Côte d'Ivoire, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
C.O.T.O.N.O.U		Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone	7.560 F CFA
Directeur de Publication		Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
BARTHÉLEMY		Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.000 F CFA
ASSOGBA CAKPO		U.R.S.S.	9.720 F CFA, 94.80 FF
Dépôt légal n° 806		Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA (10.200 FF)
Tirage : 5 000 exemplaires		Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Russie et Norvège)	8.520 F CFA (8.520 FF)
		Canada	10.200 F CFA (10.200 FF)
		Chine	12.600 F CFA (12.600 FF)

IMPRIMERIE NOTRE-DAME - TÉL. (229) 32-12-07 - COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DECLARATION DES BIENS

par Jean-Florentin V. FELIHO, Ancien Bâtonnier - Ancien Ministre



(Suite de la première page)

leur front, avant leur entrée au service de l'Etat et de la Nation. Le peuple béninois veut la moralisation de la vie publique, parce que témoin, depuis l'indépendance, d'enrichissements scandaleux et crapuleux de la plupart de ses dirigeants.

Ces enrichissements scandaleux et crapuleux proviennent de vols et de détournements des biens de l'Etat, de la corruption, de la concussion et de la gabegie savamment organisées par les gouvernements de notre pays, à tous les niveaux.

La Constitution de 1990, en faisant obligation au Président de la République, Premier des Béninois, et à ses collaborateurs immédiats, les ministres, de faire sur l'honneur la déclaration écrite de leurs biens leur laissait implicitement, mais nécessairement, le soin d'en organiser, dans les détails, dans le cadre d'une loi : une loi organique ou une loi d'application de l'article 52 de ladite Constitution.

Une telle loi s'impose pour harmoniser les déclarations des biens de ceux qui sont soumis.

Il faudrait veiller à ne pas donner l'impression de vouloir tricher avec l'esprit et la lettre de cette disposition constitutionnelle. C'est le sentiment que donnent présentement les déclarations aux allures folkloriques et anarchiques publiées dans certains journaux.

Face à cette situation qui commence à discréditer le tout nouveau gouvernement du Président KEREKOU, qui faire ? Si l'on se réfère à une déclaration récente de celui-ci, on peut légitimement présumer qu'il a l'intention d'étendre cette pratique de déclaration des biens à d'autres personnalités et responsables de l'Etat et des sociétés d'Etat. Il ne pourra le faire que par des dispositions d'ordre général, c'est-à-dire par une loi. Pourquoi alors une seule loi ne réglementerait-elle pas cette matière ?

On peut donc légitimement concevoir une loi organique ou une loi d'application

de l'article 52 de la Constitution, rendant obligatoire la déclaration des biens, non seulement par le Président de la République et les ministres de son gouvernement, mais également par toutes les personnalités détenant un pouvoir de l'Etat, dont elles pourraient user et abuser pour s'enrichir, forcément au détriment de l'Etat et de la Nation.

Ainsi entendu, le projet de loi que le gouvernement du Président KEREKOU devrait introduire, sans délai, à l'Assemblée Nationale, étendrait l'obligation de faire la déclaration de leurs biens :

- au Président de l'Assemblée Nationale;
- à tous les députés à l'Assemblée Nationale;
- au Président et aux membres de la Cour Constitutionnelle;
- au Président de la Cour Suprême et aux présidents des chambres administratives, judiciaire et des comptes de la Cour Suprême;
- au Président du Conseil Economique et Social;
- au Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Des décrets d'application de cette loi pourraient étendre celle-ci :

- aux Chefs d'Etat-Major des Armées et de la Gendarmerie;
- aux Préfets et Sous-Préfets, ainsi qu'aux futurs Maires qui seront élus dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale;
- aux Directeurs généraux des services publics nationaux, tels que la Douane, les Impôts, etc.;
- aux Directeurs généraux de toutes les sociétés d'Etat.

Cette énonciation n'est pas limitative.

Des arrêtés d'application de ces décrets devraient étendre cette obligation de déclaration des biens à tous autres responsables de services publics, lesquels, de par leur position ou leurs activités, sont susceptibles d'être corrompus ou de «racketter».

Lorsqu'auront été déterminées les personnalités soumises à l'obligation de faire leur déclaration des biens, la loi devrait préciser les modalités (de forme et de fond) de ces déclarations. Celles-ci devraient être uniformes, donc harmonieuses. Ainsi, chaque «déclarant» devrait pouvoir préciser ses biens immobiliers (situation, valeur, date d'acquisition), ses biens mobiliers, ses comptes bancaires et/ou postaux (montant), ses épargnes à l'intérieur et à l'étranger, etc.

Chacun sait qu'une loi qui prescrit des obligations mais qui ne prévoit pas de sanction en cas de violation ou de non respect de ces prescriptions est une loi inefficace, voire sans valeur. C'est pourquoi la loi organique ou la loi d'application de l'article 52 de la Constitution devrait assortir de sanctions les manquements à ses dispositions. Ces sanctions seraient de plusieurs ordres que le législateur pourra préciser. Mais l'on conçoit aisément que les élus qui seraient de fausses déclarations, soit par dissimulation de leurs biens immobiliers et/ou mobiliers, soit par exagération de leur fortune, soient frappés d'*inéligibilité* d'une durée donnée et bien entendu, d'une forte amende, à la mesure de leur forfait; que les ministres, non élus du peuple, soient également privés de la possibilité de faire partie de tous autres gouvernements de la République.

Enfin, il faut savoir qu'une déclaration n'est publique que lorsqu'elle est publiée au Journal Officiel. C'est le seul mode légal de publication. Il s'ensuit que les déclarations faites depuis quelques jours dans certains journaux, tels que la Nation et le Matin ne sont que des informations provisoires et volontaires faites par leurs auteurs, et non celles voulues par la Constitution. La loi devrait le préciser.

On voit bien qu'ainsi entendu, la déclaration des biens prescrite par la Constitution vise moins à faire connaître aux citoyens béninois la «fortune» ou la «pauvreté» des dirigeants qu'à moraliser la vie

publique. La corruption est devenue de nos jours, un phénomène de société. Elle paraît tout développement du pays. Elle enrichit les plus riches et appauvrit les plus pauvres. Or ceux-ci sont les plus nombrueux, et sont victimes des premiers.

Si, comme l'on dit, les élus, les ministres et autres responsables des services publics ou sociétés d'Etat sont au service du public, ils doivent accepter qu'une telle loi soit votée rapidement en vue de moraliser la vie publique de notre pays, par le sommet.

Si les députés à l'Assemblée Nationale votaient une telle loi, ils ne devraient plus avoir aucune gêne à voter de nouvelles lois spécifiques contre la corruption, la concussion et la gabegie. Ils seraient certainement plus portés à prendre les mesures législatives nécessaires et indispensables pour réformer non seulement la fonction publique mais aussi les sociétés d'Etat que ceux qui y travaillent ainsi que les gouvernements et les élus du peuple considèrent comme des appendices de la fonction publique. Les sociétés d'Etat constituent dans notre pays des vaches à lait dont usent et abusent les responsables. Elles présentent pour les travailleurs le double intérêt de la garantie de l'emploi et des rémunérations et autres avantages du secteur privé.

Il faut éviter désormais que ces sociétés d'Etat continuent d'être des pourvoyeuses de fonds à leurs ministres de tutelle. C'est dire que le sens et la portée de cette loi sur la déclaration des biens devraient être le point de départ de la moralisation de la vie publique dans notre pays qui aspire à devenir le laboratoire d'une démocratie réussie.

La parole et l'action sont donc désor mais au Président Mathieu KEREKOU et au Président Bruno AMOUSSOU qui devraient prendre l'initiative d'une telle loi, s'ils veulent vraiment réaliser le changement voulu par le peuple béninois par son vote du 18 mars 1996.



CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

PROBLÉMATIQUE AUTOUR DES THÈMES MAJEURS DE L'HISTOIRE DES HULA

A la veille de la commémoration du 75ème anniversaire de la création de l'association culturelle Nonvitchau sein de laquelle les Hula ont toujours occupé une place de choix compte tenu de leur rôle historique, il est utile de donner aux lecteurs de «La Croix du Bénin» une idée de ce qu'est ce groupe socioculturel; du moins les données majeures de son itinéraire historique.

En marge de leur ethnonyme Hula, les membres de cette communauté ethnique se disent également Pla ou Popo. L'objet de notre approche n'étant pas centré sur des débats ou controverses ethniques, nous nous contenterons de mentionner au passage que Hula signifie la branche (*la ou ala*) qui est du côté de la mer (*hu*). Ainsi, l'occupation humaine de la région cétière par les Hula permet de les définir par rapport à leurs proches-parents les Huéla ou Huéda installés plus majoritairement dans l'hinterland qu'en bordure de la mer.

Si par brassage ou migrations secondaires, les ancêtres de certains Hula sont issus d'autres régions ou d'autres groupes ethniques, l'ascendance des premiers à se dire Hula est à rattacher à Tado; cette diversité de provenance dominée par le gros centre de pulsion qu'est Tado, ne saurait remettre en cause ou conduire à nuancer l'appartenance des Hula à l'aire culturelle ajatado. Elle permet même de mieux comprendre la complexité et la nature composite de ce groupe ethnique dont la réalité organique ne saurait être cernée de très près qu'à travers une meilleure connaissance des données claniques.

Toujours majoritaires en République du Bénin, les Hula existent aussi au Togo où se trouve Agbannakin leur capitale traditionnelle et au Nigeria dans sa partie occidentale; bref, loin d'être dans l'hinterland, les Hula, groupe ethnique cétier, n'habitent que dans le cordon littoral togolais, béninois et nigérian. Géographiquement placés dans une vision historique, les Hula vivent dans le Golfe du Bénin dont ils occupent essentiellement, mais non exclusivement, la portion dénommée jusqu'à la fin du XIX^e siècle Côte des Esclaves: de façon discontinue, sous forme de semis et non de tapis, ils vivaient à l'époque dans un espace de moins de 200 km de long, allant d'Aflao (frontière Togo-Ghana) jusque dans la région de Badagry au Nigeria. Ils ont toujours été plus éparpillés que les Huéda, occupant un espace plus grand que celui de ces derniers. Ceux-ci sont dans le cordon littoral au plus tard au XV^e siècle (1). Les Hula sont-ils, eux aussi, aussi anciens dans la région? Il est permis, sous forme d'hypothèse de travail, de la croire.

Le système politique des Hula est de type monarchique illustré par une multiplicité de chefferies et trois royaumes d'envergure variable; le royaume d'Agbannakin, le plus important, reconnu de tous les Hula comme étant leur grande capitale; le royaume de Jékin (Godomey); et, enfin, celui plus à l'Est de Kétou. A partir du XVII^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle, les appétits hégémoniques des rois d'Abomey ont énormément nui à la quiétude des Hula et à la stabilité de leur organisation géopolitique.

L'agriculture n'a jamais été au cœur de l'économie hula surtout dominée par les facilités que leur procure l'eau, saumâtre ou douce. Ils sont traditionnellement connus pour les activités halieutiques, la fabrication du sel à partir de la saumure et le canotage qui permet de les ranger, avec les Mina et les Krumen, parmi les canotiers les plus courageux, les plus doués et les plus compétents du Golfe du Bénin durant la période coloniale. Vu sous cet angle, leur apport au commerce triangulaire appréhendé à partir du Golfe du Bénin est tout à fait remarquable et appréciable.

Par ailleurs, lorsque aujourd'hui les étrangers viennent en République du Bénin s'intéresser au vodou, ils ne se rendent qu'à Ouidah, Allada, Abomey, etc. Cette vision restrictive de la géographie religieuse les empêche de visiter le pays hula qu'aucune région ne dépasse pourtant en matière de ce culte que se partagent une multitude impressionnante de divinités.

dehors de la royauté, du sel, du poisson, de la pirogue et des multiples divinités.

NOTES

(1)—A l'étape actuelle de la recherche, la plus vieille mention écrite sur les Huéla est de Duarte PACHECO PEREIRA (voir MAUNY Raymond; *Esmeraldo de sines Orbis : côte occidentale d'Afrique du Sud marocain au Gabon*, Bissau, 1956, 226 P. 139. Mais nous nous demandons s'il s'agit effectivement des Huéla de la Côte des Esclaves.

(2)—Il y a, bien entendu, des Hula qui exploitent et exploitent leurs petits lopins de terre et d'autres qui s'adonnent selon les lieux à la chasse. Mais ce ne sont pas là des activités dominantes des Hula.

A. Félix IROKO

CONCLUSION

La royauté souvent inquiétée ou mise à mal par l'imperialisme aboméen, sur le plan politique; une myriade de divinités poliaxes ou claniques qui les situe parfaitement dans l'espace et la tradition du culte vodou, sur le plan religieux; une économie dominée, non pas par la houe ou le fusil (2) mais par la pirogue, le poisson et le sel ... Telles sont les données introductives majeures de l'histoire des Hula. Il n'est pas exagéré de dire, sous forme de boutade, que le Hula traditionnel n'est pas le Hula en

LANCÉMENT A COTONOU DE LA PRODUCTION DE PRESSES HYDRAULIQUES

Le Directeur de Cabinet du ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MIPME), M. Théodore Glèlè a procédé le mardi 21 mai dernier au Centre de perfectionnement du personnel des entreprises (CPPE) au lancement de la deuxième phase du projet de fabrication et de conception des matériels industriels.

Cette cérémonie qui fait suite à la formation de dix (10) techniciens par le Centre régional africain de conception et de fabrication technique (CRACFT)

d'Ibadan au Nigeria, a été marqué par le lancement de la production de presses hydrauliques d'entretien.

D'un coup global de 199 millions de F CFA, la production de presses hydrauliques a été financée par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), avec pour Maître d'ouvrage CRACFT.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion, le Directeur

de CPPE, M. Jean Richard Amoussou a déclaré que les presses constituaient des ensembles «très utiles aux Petites et Moyennes Entreprises».

C'est pour lui un réel plaisir que son institution mette à la disposition des Petites et Moyennes Entreprises, toute une gamme d'ensembles industriels dont quelques prototypes existent.

Pour le Directeur exécutif du CRACFT, M. Farouk Abdel-Rahmann, son institution a la charge de s'occuper de la formation du personnel, de la création des PME et les services de consultations industrielles. En cela, il s'est réjoui de la collaboration du CRACFT qui, pour lui, est la preuve que l'Afrique peut produire des équipements «efficaces et de qualité de standard international». M. Abdel Rahmann a, par ailleurs, assuré l'assistance de l'adaptation de ces outils au contexte africain.

Enfin, le Directeur de Cabinet a vanté les mérites de ces outils qui sont «de haute qualité, utilisés pour les opérations de montage et dont l'emploi permettra d'améliorer les services de nos centres de réparation mécaniques».

ABP

SAGESSE DU JOUR

« L'intelligence ne demeure pas dans une seule tête ».

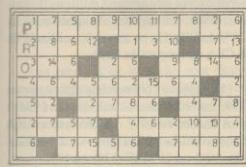
(Antilles)

UN PEU DE DISTRACTION

GRILLE A DECODER

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. Petit à petit, vous imaginerez de nouveaux mots et identifiez de nouvelles lettres.

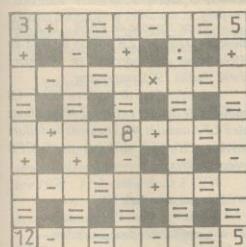
En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.



(Réponse en page 10)

CHIFFRES CROISES

Complétez les cases blanches avec des chiffres de façon à résoudre les opérations aussi bien horizontalement qu'verticalement.



(Réponse en page 10)

BONNE SANTE... BONNE SANTE...

La goyave, sans hésiter

La goyave est le fruit qui contient le plus de vitamine C. Sa teneur peut atteindre 500 mg pour 100

g, soit dix fois plus que les agrumes (oranges, citrons, pamplemousses) et cinq fois plus que le kiwi

(100 mg / 100g). C'est une bonne source de vitamine PP, de potassium et de fer. Alors ne vous en privez pas !

Vos enfants

* Les ongles de bébé : propres

Les ongles d'un bébé ne se taillent pas avant l'âge de trois mois. Il faut, cependant, veiller à leur propreté. Lorsqu'on baigne le nouveau-né, il faut lui laver les mains et les ongles au savon, doucement, puis bien les rincer. Ainsi, s'il se griffe, ce qui arrive souvent avec les petits bébés, les égratignures ne s'infecteront pas.

* La sieste, c'est bon pour les calmer

La sieste de l'après-midi est nécessaire aux enfants jusqu'à l'âge de trois, quatre ans et même plus pour certains d'entre eux. La durée moyenne de la sieste est de une à deux heures. L'enfant excité par le jeu, accepte parfois difficilement d'aller se coucher pour faire la sieste. Il faut l'y obliger, doucement mais fermement, car un enfant qui ne dort pas assez devient irritable, pleure facilement et sa santé s'en ressent.

FAÇONS DE PARLER

Rappel : de nouveau c'est répéter de la même façon.

à nouveau c'est répéter de façon complètement différente.

JEU DE MOTS

Au masculin, c'est à la fois un animal et une personne qui voyagent.

Avec la lettre E et à la fin du mot cela devient un vêtement.

Deux mots à trouver.

Réponses : Au masculin, pèlerin (PELERIN) : personne allant en pèlerinage.

Pèlerin : cricquet migrateur dont les voiles partent de l'Arabie, atteignent l'Inde, l'Egypte et l'Afrique du Nord. Il s'agit des crickets pèlerins.

Avec un E final pèlerine (PELERINE), vêtement sans manche couvrant les épaulesses et descendant plus ou moins bas.

*

Il peut faire du mal, mais s'il est bon il devient spirituel.

S'il est gros, il n'est pas recommandable.

Cependant, avoir le dernier, c'est être le plus fort.

Si l'on joue sur lui, cela peut avoir plusieurs sens et si «on se le paie» ça n'a plus de sens du tout.

De quoi s'agit-il ?

Réponses : du mot (MOT) dans les locutions suivantes :

les mots peuvent faire du mal.

Un bon mot c'est une parole spirituelle

Un gros mot... une injure

Avoir le dernier mot : l'emporter dans une discussion.

Jouer sur les mots : faire des équivauts

Se payer de mots : de paroles, vides de sens

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le nom lapin (LAPIN)

Le lapin de gouttière c'est le chat, par allusion aux civets de chats qui, paraît-il, ont un goût très voisin des civets de lapin.

Pattes de lapin : c'est le nom donné parfois aux touffes de barbe laissées sur chaque côté du visage. On les nomme aussi «favoris».

Courir comme un lapin : courir à toutes jambes.

Poser un lapin : faire attendre quelqu'un en ne venant pas à un rendez-vous, ou encore partir sans payer ce qui est dû.

Enfin, l'expression familière vider quelqu'un comme un lapin, le vider entièrement de ses entrailles. Cette expression image s'applique surtout dans le domaine chirurgical, après avoir eu des organes ôtés dans l'abdomen.

Se vider comme un lapin se dit aussi, dans le sens d'avoir la diarrhée... un lâchage populaire.

POUR BIEN PARLER

Dire : «se faire des fausses illusions» est une faute de logique, car les illusions sont... hélas vraies, en tant qu'illusions.

Donc si les illusions sont fausses, elles ne sont plus des illusions.

Se faire des illusions est la seule tourne-nuque correcte.

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

DES MOTS AVEC OU SANS TRAIT D'UNION

Dans le langage courant, parfois on parle d'adhérence (ADHERENCE), parfois d'adhésion (ADHESION).

Adhésion, adhérence, deux noms qui se ressemblent et qui n'ont pas le même sens.

On parle d'adhérence pour désigner l'état d'une chose qui est fortement pointé à une autre.

On parlera, ainsi, de l'adhérence des pneus sur la chaussée, moins bonne à grande vitesse.

Quant à l'adhésion, c'est l'action de s'inscrire à un parti, à un syndicat, etc.

C'est aussi l'action de partager une idée : l'adhésion à une société... des imprimés d'adhésion, etc.

POUR BIEN PARLER

On entend parfois dire : «une heure de temps», «trois jours de temps», «vingt ans de temps»...

Une précision inutile puisque tout le monde sait que les mots «heure», «jour» et «an», et on pourrait ajouter «mois», sont justement des mesures de temps.

Le mot «temps» est donc superflu quand on parle d'heures, de jours, de mois ou d'années.

En une heure, en trois jours, en dix ans est suffisant pour exprimer correctement sa pensée.

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

SPECIAL ZONE FRANC
LA DEVALUATION DEUX ANS APRES :
UN ETAT DES LIEUX PAYS PAR PAYS

Deux ans après la dévaluation de 50% du franc CFA, le 11 janvier 1994 à Dakar, un bilan peut désormais être tiré des avantages et inconvénients qui en ont découlé pour les pays concernés. Les ministres des finances des 14 pays de la zone, ainsi que les ministres français de la coopération et des finances, se sont retrouvés une nouvelle fois, les 17 et 18 avril dans la capitale tchadienne N'Djamena, pour faire le point.

Ci-après la suite de l'état des lieux de la situation économique et financière pays par pays, dans la zone franc entrepris dans notre livraison numéro 654 du 10 mai 1996:

COTE D'IVOIRE :
LE GRAND
BENEFICIAIRE
DE LA DEVALUATION

La Côte d'Ivoire a renoué après la dévaluation avec une forte croissance de 1,7% en 1994 et 6,5% en 1995, notamment grâce à la reprise des exportations dans un contexte de cours mondiaux favorables. Le Gouvernement table sur une croissance du PIB de 7,8% en 1996 et de l'ordre de 12% en 2000. De plus, la production industrielle, recettes fiscales et douanières sont à la hausse. Mais l'importance de la dette fait peser une ombre au tableau.

L'inflation a été de 32% en 1994 et de 5% en 1995.

Le café et le cacao représentent 60% des recettes d'exportation. La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao. La production a atteint 885 000 tonnes en 1994 et les exportations 869 000 tonnes (512 milliards de F CFA contre 244 en 1993). En 1995 la production a été de 862 000 tonnes et l'exportation de 880 000 tonnes (634 milliards de F CFA). En 1996, on attend une production de 850 000 tonnes. Le café a connu le même mouvement avec une exportation de 143 000 tonnes en 1994 pour 125 milliards de F CFA (58 milliards en 1993) et 160 000 tonnes en 1995 pour 252 milliards de F CFA. L'exportation du bois a rapporté 207 milliards de F CFA en 1994 et 180 milliards en 1995. Le pétrole a rapporté 174 milliards en 1994 et 202 milliards en 1995, la production est estimée à 1,25 million de tonnes par an. La production du caoutchouc a atteint 72 000 tonnes, faisant de la Côte d'Ivoire le deuxième producteur africain derrière le Nigeria.

Dans ces conditions, l'excédent commercial a atteint 740 milliards de F CFA en 1994. En matière budgétaire les recettes intérieures, (847 milliards), ont été supérieures aux prévisions et les dépenses de l'Etat maintenues par une modération salariale. De fortes tensions de trésorerie sont apparues au second semestre 1995, à la suite de retards dans la mobilisation de certains concours extérieurs.

Les ressources tirées de la privatisation d'entreprises publiques en 1995 ont rapporté 32 milliards de F CFA.

L'amélioration de la situation budgétaire a permis l'accélération de

l'appurement des arriérés intérieurs (de 182 milliards en 1994 à 96 milliards en 1995) et extérieurs (352 milliards). La dette extérieure de la Côte d'Ivoire, principal sujet de préoccupation, était de 7 500 milliards fin 1994.

Concours extérieurs

FMI :

— nouvelle facilité d'ajustement structurel renforcé en janvier 1994 : 333,8 millions de DTS. En préparation, pour mars 1996, nouvelle FASR : date des dernières revues : mai et décembre 1995, résultats positifs.

Banque mondiale :

— flux nets en faveur de la Banque en 1995.

Aide française :

— 2,6 milliards de FF soit 260 milliards de F CFA en 1995 dont 1,2 milliard de FF soit 120 milliards de F CFA d'aide à l'ajustement.

GABON :
SITUATION FINANCIERE
PREOCCUPANTE

Les principales productions gabonaises, pétrole, bois, manganèse ont bénéficié de la conjoncture internationale et le PIB est à nouveau en croissance. Mais, en dépit d'une balance commerciale largement excéditaire le Gabon accumule les dettes et les arriérés et l'inflation reste forte entraînant la détérioration du pouvoir d'achat de la population. L'inflation s'est élevée à 36% en 1994 et encore près de 11% en 1995. Les prix à la consommation ont augmenté de 32,4% en 1994 et de 13,2% en 1995.

Le PIB a cru de 1,3% la première année suivant la dévaluation, notamment grâce à l'activité pétrolière qui a fortement progressé, et de 2,7% en 1995.

L'excédent commercial a atteint 890 milliards de F CFA en 1995. Les revenus de l'exportation du pétrole, 16,2 millions de tonnes en 1994 et autant en 1995, ont atteint 315 milliards de F CFA en 1995. Toutefois le contexte mondial devient moins favorable pour le pétrole.

L'exploitation forestière qui rapportait 67 milliards de F CFA en 1993 est passée

à 116 milliards en 1994 et 216 milliards en 1995. Le marché traditionnel européen cède du terrain en faveur de l'Asie qui représente désormais 51% des exportations contre 38% pour l'Europe. La production d'uranium marque le pas en raison du ralentissement des programmes nucléaires en Occident rapportant 12,8 milliards de F CFA en 1994 et 15 milliards en 1995.

ce pays devrait devenir un exportateur significatif de pétrole. Les revenus des exportations de pétrole sont passés de 1 milliard en 1994 et à 2 milliards en 1995, représentant désormais 5 millions de tonnes, 49% des recettes d'exportations et 27% du PIB. On en attend 30 milliards de F CFA de recettes en 1996.

La balance commerciale déficitaire en 1993 est redevenue bénéficiaire en 1994 et plus encore en 1995. La croissance, forte avant la dévaluation, s'est poursuivie : +7% en 1994 et +11% en 1995.

Le déficit budgétaire se creuse quelque peu entre 1994 et 1995 : -3,7 milliards en 1994 et -5 milliards en 1995. En revanche la dette extérieure est assez faible, -4 milliards en 1994 et 3,9 milliards en 1995 et la Guinée équatoriale se débarrasse des financements extérieurs nets ont été négatifs en 1994 et en 1995.

Concours extérieurs :

FMI :

— 2ème tranche de FASR : 10,1 millions de DTS puis 1,8 million de DTS en 1994, revue à mi-parcours en septembre 1994. Juillet 1995 suspension.

— dernier Club de Paris en 1994 : 4 millions de dollars environ 2 400 millions de F CFA annulés, 41,3 millions de dollars environ 20 650 millions de F CFA rééchelonnés.

Banque mondiale :

— aucun accord en cours.

Aide française :

— 45 millions de FF soit 4 500 millions de F CFA en 1995.

MALI :
UNE VOCATION
AGRICOLE REAFFIRMEE

Avec la dévaluation, le Mali a retrouvé sa vocation agricole. Céréales, riz, coton ont connu d'excellentes récoltes, dopant les exportations, et les finances publiques ont bénéficié d'une forte hausse des recettes douanières. De plus, les relations avec les institutions financières internationales sont au beau fixe.

Le PIB qui avait décrû en 1993 de 2,4% a augmenté de 2,3% en 1994 et de 5,2% en 1995. L'inflation d'environ 30% en 1994 a été ramenée à 8% en 1995.

La production de coton a atteint le record de 400 000 tonnes en 1995 contre 295 000 tonnes en 1994 et 240 000 tonnes en 1993. Le Mali est ainsi devenu le premier producteur de coton en Afrique subsaharienne et le second en Afrique après

GUINEE EQUATORIALE :
DES ESPOIRS PETROLIERS

La Guinée équatoriale est soutenue par l'aide internationale, les revenus du pays sont complétés par l'exploitation des gisements pétroliers off shore. D'ici l'an 2000

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

L'Egypte. Cela a permis la distribution de 62 milliards de F CFA aux agriculteurs en 1995 et la constitution d'un fonds de stabilisation pour se protéger des variations des cours mondiaux.

La production de riz est estimée à 450 000 tonnes pour 1994, soit environ 20% de la consommation céréalière nationale.

La production animale, dopée par la reprise des échanges internes à l'Afrique de l'ouest a permis l'exportation nette de 169 000 têtes de bovins en 1994 contre 41 000 en 1993. Le cheptel est passé de 5,5 millions de têtes en 1994 à 5,7 millions en 1995.

Les produits de la pêche sont également en augmentation de 40 000 tonnes en 1993 à 42 000 tonnes en 1994 et 44 000 tonnes en 1995. La production d'or a atteint 6,2 tonnes en 1994 et 7,5 tonnes au premier semestre 1995.

Les recettes douanières sont atteintes 72 milliards de F CFA en 1995 contre 54 milliards en 1994 et 48 milliards en 1993. Les objectifs pour 1996 sont fixés à 86 milliards.

Pour des recettes totales de 256 milliards de F CFA du budget 1995 (contre 236 milliards en 1994), les recettes fiscales sont passées de 103 milliards à 134 milliards entre 1994 et 1995. Les échéances de la dette sont intégrées à l'extérieure ont été honorées. Voilà qui explique la négociation en cours début 1996, avec le FMI et la Banque mondiale d'un nouveau programme d'ajustement structurel pour trois ans.

Concours extérieurs :

FMI :

— 2ème année de facilité d'ajustement structurel renforcée : février 1994, novembre 1994 : 11,2 milliards de F CFA ; — avril 1995 approbation du 3ème accord annuel : 21 milliards de F CFA ; — prévision pour 1996 d'une nouvelle FASR :

— dernier Club de Paris : octobre 1992 ; 102 millions de FF soit 10 200 millions de F CFA.

Banque mondiale :

— 1994 : 25 millions de dollars environ 12 500 millions de F CFA ; — PAS éducation : 15,6 milliards de F CFA en mars 1995 et 10,7 milliards prévus en 1996.

Aide française :

— 1994 : 150 millions de FF soit 15 000 millions de F CFA et 35 millions soit 3 500 millions de F CFA d'aide budgétaire exceptionnelle ; — 1995 : 100 millions de FF soit 10 000 millions de F CFA ; — 1996 : prévision de subvention d'ajustement structurel de 20 millions de FF soit 2 000 millions de F CFA.

NIGER : FINANCEMENTS EXTERIEURS GELES

Extrêmement dépendant de l'aide extérieure, le Niger avait déjà des relations

difficiles avec les institutions internationales avant que le coup d'Etat de janvier 1996 vienne interrompre les accords de financements sur le point d'aboutir. Toutefois, le programme financier de transition va dans le sens des engagements du Gouvernement précédent et laisse augurer une reprise des relations.

Le FMI devait relancer un concours de facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) en février 1996 de 51 milliards de F CFA et la France débloque 9 milliards de F CFA, en février également, ces cours ont été suspendus

L'inflation a atteint les 50% depuis la dévaluation et l'activité économique a été gravement entravée par les mouvements sociaux et l'instabilité politique. Le PIB relève aux trois quart du secteur informel ce qui empêche tout redressement des finances publiques. La principale richesse d'exportation du pays, l'uranium, pâtit de cours mondiaux relativement bas. Les recettes d'exportation de ce minerai qui atteignaient 45,7 milliards de F CFA en 1993 sont passées, du fait de la dévaluation à 7,4 milliards en 1994 (2974 tonnes) pour retomber à 7,2 milliards en 1995.

L'effort porte sur le développement du secteur agricole, coton mais surtout bétail qui offre des opportunités pour l'approvisionnement en viande du Nigeria.

En matière budgétaire, les recettes intérieures représentent à peine la moitié du total. Sur un budget de 100 milliards de F CFA en 1994, les dons atteignaient 50 milliards et, en 1995, 45,4 milliards sur un budget de 114 milliards. Le déficit budgétaire était de 61 milliards en 1994 et de 33 milliards en 1995. Les arriérés extérieurs atteignaient 66 milliards en 1994 mais un redressement a eu lieu en 1995. L'intérêt de la dette publique grevait le budget 1994 de 19 milliards de F CFA et celui de 1995 de 23 milliards.

Les financements extérieurs se sont élevés à 116 milliards en 1994 mais seulement à 9 milliards en 1995 en raison de la suspension en mai 1994 de l'accord avec le FMI pour non respect des engagements. Après une mission du FMI en septembre 1995, les financements devaient reprendre à partir de février 1996, quelques semaines après la date du coup d'Etat qui a interrompu le processus.

Concours extérieurs

FMI :

— accord de confirmation de 12 mois : 9 milliards de F CFA en mars 1994 ; — première revue en mai 1994 : les décaissements sont suspendus ; — nouvelle revue en septembre 1995 : une FASR de 51 milliards de F CFA devait faire l'objet d'un examen en février 1996 ; dernier club de Paris : mars 1994.

Banque mondiale :

— 25 millions de dollars environ 12 500 millions de F CFA en 1994, — programme d'ajustement structurel en cours d'instruction.

Aide française :

— PAS agricole de 25 millions de dollars environ 12 500 millions de F CFA en 1995, 177,8 millions de F soit 17 780 millions de F CFA en 1994.

SENEGAL :

REPRISE ECONOMIQUE MAIS PESANTEUR DE LA DETTE

La dévaluation a marqué, pour le Sénégal, la fin de l'érosion de sa compétitivité et des relations tendues avec le FMI. L'économie est en voie d'assainissement et la croissance repart. La hausse des prix semble maîtrisée mais les contraintes externes demeurent fortes avec une balance commerciale déficitaire et une dette extérieure importante.

En 1994, l'inflation s'est élevée à 32% et à 8% en 1995. La croissance du PIB a atteint 2,4% en 1994 et 4,5% en 1995.

Les exportations sont passées de 204 milliards de F CFA en 1993 à 441 milliards en 1994 et 484 milliards en 1995. Les principales exportations sont les produits agricoles (52 milliards de F CFA en 1995 contre 50 milliards en 1994), les phosphates (16 milliards en 1995, 15 milliards en 1994), les poissons et conserves (137 milliards en 1995, 120 milliards en 1994) et les produits chimiques (59 milliards en 1995, 49 milliards en 1994). Globalement, le tourisme a progressé en dépit des troubles politiques en Casamance.

La balance commerciale est cependant déficitaire de 127 milliards de F CFA en 1995, mais le taux de couverture des importations par les exportations devait passer en 1995 de 77% à 79%.

La collecte des recettes fiscales et douanières s'est améliorée passant de 268 milliards de F CFA en 1994 à 330 milliards en 1995. Le déficit budgétaire est en redressement de -43 milliards en 1994 à -14 milliards en 1995. Les recettes ont progressé de 18% et les dépenses de 4,5% seulement.

L'intérêt de la dette publique extérieure s'est élevé à 57 milliards dans le budget 1994 et 52 milliards dans le budget 1995. L'encours de la dette extérieure est de l'ordre de 1712 milliards de F CFA mais les financements extérieurs sont relativement importants depuis le retour des institutions de Bretton Woods dans la zone.

— subvention d'ajustement structurel : 250 millions de F soit 25 000 millions de F CFA en 1994 ; — 120 millions de F soit 12 000 millions de F CFA en 1995.

Aide française :

— forte croissance

Le FMI et la Banque mondiale ont repris, fin-1995 des contacts avec le Tchad, en proie depuis plusieurs années à l'instabilité politique. La prochaine mise en valeur de gisements de pétrole, dans le sud, fait reprendre espoir en un pays dont la situation est préoccupante. La tendance à la généralisation de la fraude et à une informalisation croissante de l'économie sont de sérieux handicaps.

L'inflation est restée forte en 1994-1995 mais la croissance du PIB a été soutenue à 4% en 1994 et 5,4% en 1995.

Les recettes d'exportations ont bénéficié de la dévaluation. Ainsi les recettes liées au commerce du coton sont passées de 16 milliards de F CFA en 1993 à 29 milliards en 1994 et 32 milliards en 1995. Les exportations de bétail ont augmenté de 60%, depuis la dévaluation, en raison de la reprise du commerce interne à la zone, et ont rapporté 23 milliards en 1994 et 20 milliards en 1995. De plus, une partie de ce commerce demeure dans le secteur informel et difficilement quantifiable.

Le budget est structurellement déficitaire. Le déficit atteint 47,8 milliards en 1994 et 43,6 milliards en 1995 soit davantage que le total des recettes intérieures...

Il semble toutefois que les recettes douanières retrouvent quelque consistance et l'endettement de ce pays étant relativement faible, les institutions internationales commencent de rouvrir les vannes en sa direction.

Concours extérieurs :

FMI :

— accord de confirmation de 12 mois en mars 1994 suspendu en juin de la même année :

— nouvel accord en septembre 1995, FASR sur trois ans de 39 milliards de F CFA dont 6 milliards en 1995 ; — revue à mi-parcours en mars 1996 ; — dernier Club de Paris : avril 1995 : 2,1 millions de dollars environ 1 050 millions de F CFA d'annulation ; — 22,2 millions de dollars environ 11 100 millions de F CFA de rééchelonnement.

Banque mondiale :

— PAS de 25 millions de dollars environ 12 500 millions de F CFA en 1994, — programme d'ajustement structurel de 20 millions de dollars environ 10 000 millions de F CFA ;

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

1966 - 1996 : LA PAROISSE BON-PASTEUR DE COTONOU SE SOUVIENT ET REND GRÂCE

Dimanche 28 avril 1996, Dimanche du Bon Pasteur, Dimanche des vocations ! La communauté chrétienne de la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou a célébré dans la joie et la ferveur le 30ème anniversaire de la consécration de son église. Une fête rehaussée par la brève présence providentielle sur la terre béninoise de Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin. Préfet de la Congrégation pour les Évêques, Président de la Commission pontificale pour l'Amérique latine et Doyen du collège des cardinaux, en route pour Aného (Togo) où il devait présider l'ordination épiscopale de Mgr Paul Dossavi, deuxième Évêque de cette division ecclésiastique et qui succède à Mgr Victor Houmanké, rappelé à Dieu après une huit mois de ministère épiscopal.

Le samedi 27 avril 1996, à 19 heures, a eu lieu l'ouverture solennelle des festivités par la messe que le Cardinal Gantin a célébrée avec ses pairs dans l'épiscopat NN.SS.LL.EE. Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, Nestor Assogba, Évêque de Parakou, Marcel Agboton, Évêque de Kandi, et Paul Vieira, Évêque de Djougou. Ils avaient à leurs côtés les Pères Jacob Médéwalé Agossou, curé de la paroisse, Simon Yobodé, vicaire, André Padonou et Dieudonné Datonou.

Dans son homélie de circonstance, le Cardinal Gantin a mis un accent particulier sur les vocations, qu'elles soient laïques, religieuses, sacerdotales ou missionnaires :

“Quelle occasion providentielle, en effet, à ne pas manquer, que celle aussi du dimanche du Bon Pasteur ! C'est doublement votre fêté patronale. Ce jour du Seigneur aurait ainsi tant de choses à nous apprendre, autant à vos pasteurs qui avec vous, sont aussi des brébis du Troupeau et pour vous des frères et des guides, des conseillers et des amis ...”

“Nos prêtres, tous nos prêtres nous tiennent à cœur pour ce qu'ils sont (les consacrés du Seigneur), pour ce qu'ils font avec les dons et les talents qu'ils ont reçus, pour ce qu'ils souffrent parfois, et souvent en silence, pour essayer de donner jusqu'au bout le témoignage suprême, celui de la vie à la cause de Dieu qui finalement est votre cause ... La cause des âmes est lourde à porter. Risques, dangers et difficultés en sont les rançons quotidiennes.

Il nous arrive parfois, pour une raison ou pour une autre, fondée ou pas, de critiquer nos prêtres et de leur tenir rigueur pour leurs limites, leurs faiblesses et leurs erreurs. Raison de plus pour prier pour eux tous aujourd'hui : leurs responsabilités ne sont pas minces. Rien qu'en écoutant les textes liturgiques de cette messe qui reditent les qualités et les devoirs du Bon Pasteur, on mesure combien doit être grande notre admiration et l'empressement notre encouragement et notre compréhension pour ceux qui les assument ...”

LE TEMPS DE LA MEMOIRE

Et puisqu'il s'agit d'un anniversaire, le temps était à la mémoire et à l'historique de la paroisse Bon-Pasteur de Cadjéhoué, Cotonou.

Crée en 1933 comme station secondaire de la paroisse Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou par son curé, le feu Père Colineau, sa chapelle n'était qu'un apatam qu'entretenait la mère du Docteur Adjolohoun, membre de la famille Zohoun, donatrice du terrain qui abrite aujourd'hui la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou.

Dotée en 1957 d'une chapelle en matériaux plus constants grâce aux familles Somakpo Cyprien, Tamadaho, etc., elle a été dirigée et guidée successivement par les curés de Saint-Michel, le feu Père Poidevineau, et de Saint-Jean, le feu Père Bernard Dossou. Après avoir résisté et survécu aux difficultés de tous ordres et ce grâce à la Providence et avec le concours matériel et financier de nombreux donateurs internes et externes (bienfaiteurs de la paroisse Bon-Pasteur de Zurich en Suisse, bienfaiteurs de France...), cette station secondaire a été érigée en paroisse autonome en 1963 par Mgr Bernardin Gantin, archevêque de Cotonou avec pour premier curé le Père Maurice Prat, actuellement curé de la paroisse Saint-Joseph de Hékamé. Elle avait juridiction sur les quartiers Cadjéhoué, Ghégaméy, Vodjé-Nord, Houéyilé, Zone résidentielle, Patie d'Oie, Haïe Vive et les Cocotiers sans oublier les quartiers grecs aux premiers.

Dès le 03 janvier 1965, Mgr Christophe Adimou, alors vicaire général du Diocèse de Cotonou, pose la première pierre de



l'église qui, quatre mois plus tard, sera bénie et livrée au culte. Le 03 juillet 1966, Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin,



alors Archevêque de Cotonou, procéde à sa consécration.

L'anniversaire que nous fêtons, a dit le Cardinal Gantin à la messe d'ouverture des festivités, “doit être pour vous d'abord mémoire et ensuite espérance... Il faudrait en effet vous rappeler que des frères et des sœurs, amis suisses que nous avons ren-

contrés un jour, ont pensé nous aider de leurs prières et de leur générosité matérielle, par solidarité missionnaire.

“En signe de gratitude et de communion avec eux, nous avons alors pensé donner à cette paroisse, une fois la construction de l'église achevée, le nom de Bon-Pasteur qui est celui de leur paroisse. Ainsi, en 1966, votre paroisse devenait la

que le Seigneur n'oublie pas, tous aidés par des laïcs aussi disponibles que généreux.”

ACTION DE GRÂCE

Aujourd'hui, et sous la conduite de son curé, le Père Jacob Médéwalé Agossou, la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou, continue de faire parler d'elle. Avec ses vicaires successifs Fresson Michel et Akoun Jean-Marie, Cyriaque Amoussou et aujourd'hui Simon Yobodé, le Père Agossou s'emploie à tisser la nouvelle corde au bout de l'ancienne à travers de multiples travaux de rénovation.



paroisse Bon-Pasteur, la première réponduant sous ce nom et placée ainsi sous la protection du Christ Ressuscité qui veille sur nous avec une sollicitude particulière d'amour et de tendresse.

“Et la mémoire de ce début et des années suivantes se complète, fidèle et reconnaissante aussi, avec celle de tous nos frères et sœurs, très nombreux, qui nous ont laissé l'héritage de leur exemple de vie chrétienne, courageuse et fidèle.”

“C'est de ces grâces de l'écondit spirituelle, surtout de la part des grains tombés en terre, que devra, encore plus et encore mieux, germer et grandir de nouvelles générations de fidèles laïcs, de prêtres, de religieuses et d'autres vocations dont l'Eglise est en droit d'espérer une riche et abondante moisson.”

“Si le Seigneur comble de bénédiction notre terre, comme le dit le psalmiste, notre terre en retour doit donner beaucoup de fruits.”

Ainsi la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou, a commencé à s'organiser et se développer sous la vigilance du Père Maurice Prat et de son vicaire le Père Serpault. Les premières à rejoindre sont des Sœurs Oblates Catéchistes Petites Servantes des Pauvres (OCPSP) qui s'y sont installées le 17 décembre 1967. Au fil des jours le catéchuménat se développe, des groupes de prière, des chorales trouvent le jour, des vocations sacerdotales et religieuses éclosent, des mouvements de charité (Saint-Vincent de Paul, Caritas...), les mouvements d'apostolat des laïcs se multiplient, le renouveau charismatique naît et, de là, va s'implanter dans les paroisses du pays...

Des pasteurs, cette paroisse en a connu: Prat, Serpault, Rival, d'Almeida, Moulin, Houéchoué, Fanou, Ahlinvidé et d'autres

Sur le plan de la pastorale, un accès tout particulier est mis sur la conscientisation de chaque chrétien de ce qu'il est dans l'Eglise et de ce qu'il est pour l'Eglise: chacun à son niveau est responsable dans l'Eglise et de l'Eglise sous la mouvance du Saint-Esprit.

Le dimanche 28 avril 1996, la messe solennelle a été présidée par le curé de la paroisse, le Père Jacob Médéwalé Agossou. Il était entouré à cette occasion de son vicaire et des Pères Maurice Prat, bâtonnier de l'Eglise, Saverio Pergo, curé de la paroisse Saint-François d'Assise de Fidjirona et du Père Didier Lefèvre du service diocésain de développement.

A l'homélie, le Père Jacob Médéwalé Agossou a brièvement retracé l'itinéraire



“Si le Seigneur comble de bénédiction notre terre, comme le dit le psalmiste, notre terre en retour doit donner beaucoup de fruits.”

Commentant l'évangile de ce quatrième dimanche de Pâques — 33ème journée

(Lire la suite à la page 2)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

REPRISE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINTE-ANNE D'ATTAKÉ

Après maintes tractations, négociations, réunions tant avec les responsables de la paroisse, les techniciens de Rome et les conseillers pastoraux, qu'avec les techniciens architectes de Cotonou et après des concessions de part et d'autre sur un certain nombre de conditionnalités et d'engagements en accord bien sûr avec la communauté chrétienne de Sainte-Anne. Son Excellence Monseigneur Vincent Mensah, Evêque de Porto-Novo a fini par donner son aval en signant une partie des documents relatifs à la reprise du chantier de l'église vieux de plus de 30 ans.

Et c'est justement pour matérialiser et concrétiser cet accord, et pour réconforter la chrétienté de ladite paroisse déjà déçue, fatiguée matériellement et financièrement, doutant même de l'efficacité de cette reprise, que l'Evêque s'est déplacé pour procéder à la bénédiction des travaux vendredi 3 mai 1996 à 10 heures à l'issue d'une célébration eucharistique à cette intention.

Mais auparavant, l'Abbé Didier Affolabi en charge de la paroisse et son vicaire Grégoire Bogniou ont initié un triduum de prières afin que Dieu vienne en aide aux uns et aux autres et soutienne leur effort.

Le vendredi 3 / 05 / 96, fête des saints Philippe et Jacques, l'Evêque, en présence de nombreux fidèles, curieux, des membres des deux conseils pastoral et financier dont le doyen Salomon Biokou a dit la messe d'action de grâce.

Dans une brève homélie, le prélat a saisi l'occasion pour attirer l'attention des paroissiens sur le fait que les travaux qui démarrent ne seront pas celui d'un seul, car la construction est l'œuvre de toute la communauté. Par conséquent, tous doivent y contribuer a-t-il insisté. Il est allé même loin en disant que ce sont les chrétiens de Sainte-Anne qui doivent construire leur église dans l'unité et dans un élan de générosité et d'amour car a fait remarquer l'Evêque, une église ne peut se construire dans la haine, la méfiance et l'incompréhension,

mais plutôt dans la conversion à un amour toujours plus grand du prochain.

L'Evêque de Porto-Novo a aussi rendu hommage au fondateur de la paroisse, le Père Bothua de vénérable mémoire, à ses différents successeurs, aux travailleurs et aux chrétiens trépassés et a imploré pour eux la paix divine et la lumière sans déclin.

A la fin de la célébration, Mgr Vincent Mensah accompagné des deux Prêtres et des fidèles s'est rendu sur le chantier. Là, il a surtout invité le Père céleste à jeter un regard favorable sur l'église en construction pour qu'avec joie, elle s'acheve et citant le Psalmiste il dira : « si Dieu ne construit la maison, c'est en vain que travaillent les maçons ». Avec notre bonne volonté et nos forces a-t-il poursuivi, que Dieu démarre ces travaux pour l'honneur et la gloire de son Nom. Enfin il n'a pas manqué de confier spécialement les travailleurs à la protection divine afin que l'œuvre ainsi relancée parvienne à son heureux achèvement.

Aujourd'hui, à l'allure où vont les travaux, (allez-y voir), tous les fidèles de cette paroisse où qu'ils se trouvent doivent s'unir en laissant tomber les préjugés et les critiques acerbes, pour conjuguer leurs efforts en vue de gagner le pari ; quand on sait d'ailleurs que le coût total s'élève à un montant colossal de CENT VINGT DEUX MILLIONS de francs (122.000.000) CFA, on comprend, la bonne volonté, la générosité et l'esprit de sacrifice sont vivement sollicités.

Signalons au passage que cette église mise en chantier en 1964 par le feu Père Michel Houngbédji avait connu un malheureux écroulement en 1965 causant de nombreux dégâts humains et matériels.

Puisse le Seigneur bâtitrice de toute cité, aider à la réalisation et à l'achèvement de cette gigantesque œuvre.

Henri-Joël AKPAOKA



5. Enc Mgr. Vincent MENSAH bénit la construction de l'église de Attaké.

SESSION INTER-DIOCESAINE : ABOMEY - LOKOSSA - DASSA-ZOUME

NOS EGLISES PARTICULIERES AU LENDEMAIN DU SYNODE

Comme tous les ans, la session inter-diocesaine Abomey-Lokossa a eu lieu le lundi après le deuxième dimanche de Pâques. Le nouveau Diocèse de Dassa-Zoumé intègre désormais l'initiative.

Le 15 au 18 avril 1996, 3 Diocèses : Abomey, Lokossa et Dassa-Zoumé avec leurs Pasteurs respectifs étaient accueillis à la Maison des Œuvres de Bohicon. Trois jours de réflexions-débats, de célébrations liturgiques, d'échanges fraternels et de débat autour d'un document d'Église à approfondir : l'Exhortation post-synodale : « L'Église en Afrique » (Ecclesia in Africa).

Document de base pour l'Église catholique en sa phase actuelle sur le continent, « Ecclesia in Africa » — fruits approuvés des réflexions et propositions du Synode pour l'Afrique — a été adressé à tout le peuple de Dieu d'Afrique, par le Pape Jean-Paul II à Yaoundé (Cameroun) le 15 septembre 1995. Le texte rend compte de l'espérance de l'Afrique, l'espérance en une vraie libération ; il associe ainsi le vaste continent à l'appel à la conversion qui doit conduire au grand jubilé de l'an 2000 comme un nouvel Avent.

C'est pourquoi, mieux qu'un recyclage, la session avait pour objectif majeur de susciter une nouvelle prise de conscience des Agents pastoraux (Prêtres, Religieuses et Fidèles laïcs) et de dégager, malgré les difficultés actuelles du terrain, des pistes pour l'action en vue d'une meilleure crédibilité et pertinence du Message de Jésus Christ dans nos trois Églises particulières à transformer des fidèles et à rendre neuves à la Lumière du mystère pascal dont la joie nous anime encore.

Trois conférences avec cartefours et débats ont meublé la réflexion :

— **Voeu général du Synode** : par l'Abbé Julien Efoé PENOUKOU.

— **Inculturation - Evangélisation** : par S. Exc. Mgr Robert SASTRE.

— **Église, Famille de Dieu — Famille, Église domestique** : par le Père NOUDEHOU.

De nombreux thèmes ont ainsi été évoqués tour à tour : formation du clergé, le problème de la femme : sa condition, place et importance dans l'Église ; les nouveaux lieux importants et urgents d'Évangélisation aujourd'hui : la police et les forces de l'ordre, les milieux du travail, le monde des cadres et des politiciens, le monde des conducteurs et des raccourcis, le milieu de la communication, le milieu éducatif familial sans oublier les milieux de la souffrance (prisons et hôpitaux) où doit s'implanter progressivement l'esprit de l'Évangile. Tout cela à la lumière de l'Inculturation comme urgence et priorité d'Évangélisation à l'approche du 3ème millénaire. Une Inculturation comme processus par lequel la catéchèse s'incarne dans les différentes cultures et qui concerne toute la vie chrétienne. Les domaines concrets sont aujourd'hui préoccupants : la vénération des ancêtres, la santé, la maladie et la guérison avec nos moyens traditionnels, le veuvage et certaines cérémonies (mariage, intégration de l'enfant dans l'espace et le temps, funérailles) qui donnent l'impression d'un doublet ou d'une superposition de rites.

Dans le domaine liturgique et catéchétique :

— procéder à la traduction du Missel et de la Bible dans nos langues pour en faciliter la lecture ;

— associer l'alphabetisation à la catéchèse ;

— porter une attention particulière à nos coutumes et traditions religieuses en tant qu'elles sont héritages culturels.

Et le Synode pour appliquer l'inculturation à l'Évangélisation de l'Afrique a adopté l'idée-force : Église, Famille de Dieu — Famille, Église domestique en vue d'une plus grande et profonde pastorale de la famille. Et pour faire famille, les trois diocèses (Abomey - Dassa - Lokossa) ont nourri le projet de mettre bien à l'œuvre un tribunal ecclésiastique commun de première instance.

Un comité de suivi des travaux pour dégager des actions concrètes pour la Pastorale a été constitué. Le mariage est le thème retenu pour la prochaine session du quasimodo 1997.

La centaine des sessionnistes (Prêtres, Religieuses et Fidèles laïcs) sont repartis avec des convictions tirées des résultats du Synode dans l'espérance de mieux répondre à la consigne du Christ : « Vous serez mes témoins jusqu'aux extrémités de la terre ». (Actes 1, 8).

Sœur M. Antoinette Dossou et
Abbé Célestin Avocan

UN CADEAU QUI DURE. UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE, OFFREZ UN ABONNEMENT A "LA CROIX DU BENIN";

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Église,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

EGLISE... EGLISE... EGLISE... EGLISE... EGLISE... EGLISE...

PAROISSE SAINT-YVES DE DASSARI RENOUVEAU CHARISMATIQUE CATHOLIQUE DE DASSARI (RCC)

Journée d'Evangelisation en milieu Berba le dimanche 18 février 1996 à Pouri

Le Renouveau charismatique catholique né il y a deux ans sur cette paroisse, a inscrit dans ses activités le problème de l'Evangelisation. Ainsi après la paroisse Saint-Yves, en février 1995, ce fut le tour de Pouri, l'une des trente (30) stations secondaires de la paroisse. Signalons tout d'abord que la paroisse est située dans le Diocèse de Nantingou, la toute dernière avant la frontière Bénin-Burkina Faso.

Très tôt le matin du dimanche 18 février 1996, beaucoup de fidèles répondent au rendez-vous sur la cour de la mission. C'est dire que personnes ne voulait rater cette belle occasion. Sur tous les regards, on lisait une réelle impatience de réaliser enfin ce beau rêve.

Le départ eut lieu, vers 10h15 mn après la messe du matin à la paroisse-mère. A notre arrivée un accueil chaleureux et fraternel a été réservé par nos frères et sœurs de Pouri.

Après une brève animation de groupe du groupe Renouveau charismatique, ce fut alors le temps d'une célébration de réconciliation et de pénitence. Ainsi la messe commença à 11 h 00 selon le programme. Notre curé le père l'Hostis Michel a dans son homélie fait la genèse de cette station créée il y a treize ans. Jusqu'à elle n'a jamais connu un si grand événement d'Evangelisation. Le curé n'a pas non plus manqué d'attirer des chrétiens sur la rencontre de ce jour. Comme le Christ l'a dit « Allez proclamer la Bonne Nouvelle de Jésus aux pauvres et aux pauvres aux quatre coins de la terre ». C'est ce pourquoi le groupe Renouveau de Dassari est parmi vous aujourd'hui pour faire connaître davantage le Christ.

Après la messe ce fut le partage du repas que chacun avait apporté. Cela s'est passé dans une joie amicale et fraternelle. Le repas terminé, les frères et sœurs, les Sœurs religieuses de la congrégation de Sainte-Marie à Dassari et la délégation du groupe Renouveau de Tanguien se sont dispersés dans tous les hameaux du village. Nous sommes venus partager l'amour, la paix, la miséricorde et la joie du Christ Jésus avec vous. Les gens sont très contents. Mais ce qui nous a frappés au cours de cette évangélisation est la bonne volonté et perméabilité des hommes, femmes et enfants à sortir spontanément en vue d'entendre la parole de Dieu. Nous sommes aussi très étonnés du fait qu'il y a des gens qui n'ont jamais entendu parler de Jésus dans leur vie. Un vieux de quatre-vingts ans nous a confié qu'il venait d'entendre pour la première fois le nom Jésus, mais auparavant il reconnaissait qu'il existe un être suprême à qui il rendait grâce pour tous les biens faits de la journée avant de se coucher. Maintenant il n'a plus la force d'aller à la messe ni au catéchisme, mais il demande de prier pour le village afin que les grains semés puissent germer et porter de bons fruits.

Le Christ est Roi, puissant, merveilleux, le suivre c'est bon, l'adorer c'est encore mieux, sont autant de témoignages que nous avons reçus des frères. Tout le monde chantait, dansait. C'est la

joie.

La journée a pris par une assemblée de prière dans la chapelle qui est devenue trop exigüe. Enfin le dernier mot revenait au curé qui invita les fidèles de Pouri à ne pas se désarmer, de continuer sur cette lancée en priant, en venant à la messe et surtout de s'inscrire au catéchisme. C'est sur ces mots qu'il donna la dernière bénédiction sur tout le monde en demandant au Seigneur de nous accompagner dans la paix et dans la joie.

Chacun rentra chez lui, joyeux et enrichi de beaux souvenirs, formulant aussi le vœu de voir se multiplier à l'avenir de pareilles aubaines.

Antonin Tchibozo

1966 - 1996 :
LA PAROISSE
BON-PASTEUR DE
COTONOU SE SOUVIENT
ET REND GRÂCE

(Suite de la page 8)

mondiale de prières pour les vocations — le Père Agossou, après avoir mis l'accent sur les qualités de Jésus le Bon Pasteur, le Chemin, la Vérité et la Vie, a invité les fidèles à imiter "l'amour-passion" du Christ qui libère. "Fraternité et souffrance vont ensemble; autrement, pas de salut" a-t-il conclu.

Parée des atours des grands jours et que rehaussaient les uniformes à l'effigie du Bon Pasteur, c'est toute la paroisse qui, ce dimanche, a vibré d'un seul cœur.

Après la messe, les fidèles se sont retrouvés par groupes dans la cour de la paroisse, qui autour d'agapes fraternelles, qui autour des maquis, qui autour des bars restaurants pour se donner des forces physiques nécessaires aux réjouissances populaires qui devraient se poursuivre tard dans la soirée pour la plus grande gloire de Dieu.

Cette fête du 30ème anniversaire de la consécration de la paroisse Bon-Pasteur de Cadjéhoun, Cotonou, a permis aux fidèles de prier pour tous ceux qui, de près ou de loin ont fait de cette église ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Elle a été surtout l'occasion pour les participants en union avec le Cardinal Gantin de prier, non seulement pour les Abbés Vincent Adjano et Bonaventure Vieira respectivement vicaire général et ancien curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Cotonou, tous deux rappelés à Dieu, mais aussi et surtout de prier le Père des Cieux pour notre pays le Bénin, afin que son nom y soit reconnu, aimé et respecté, que sa volonté y soit faite et que son pain, pain de vie pour nos corps et pour nos âmes, pain attendu pour chaque jour ne manque jamais, aux pauvres pécheurs parmi nous.

Guy DOSSOU YOVO

SAINT GEORGES 96 A LA STATION SAINT-MARTIN DE HOUNSA (Porto-Novo)

Les scouts catholiques du Diocèse de Porto-Novo se sont retrouvés à la station Saint-Martin de Hounsa, le dimanche 21 Avril 1996 pour célébrer la fête de Saint Georges.

Après la messe de 11h30 mn dite par l'au-moûrier diocésain des scouts catholiques, l'Abbé Nicolas Hazoumè, curé de la paroisse Sainte-Thérèse d'Avila de Kétoï ; les scouts ont vécu une grande journée de prière, de chants, de jeux et partages fraternels.

C'était la première sortie de l'au-moûrier au milieu de ses scouts.

Cette belle journée avec les 300 scouts (jeannettes, guides, louveteaux, scouts et compagnons) présents, a fini par des animations et sketches par branches.

Nul doute que Saint Georges même était content au ciel...

Cyr José Medenou

L'ASSOCIATION DES EDITEURS CATHOLIQUES D'AFRIQUE

Du 13 au 24 février 1996, à Nairobi (Kenya), des éditeurs catholiques d'Afrique ont tenu un séminaire sur le thème de « l'édition au service de l'évangélisation ». Initiative lancée par les Filles du Bon-Pasteur de Nairobi, cette rencontre a réuni une trentaine d'éditeurs de 13 pays d'Afrique : Bénin, Congo, Ethiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Nigeria, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zaire et Zimbabwe.

Quelques mois après la promulgation de l'Exhortation Pastorale *Ecclesia in Africa*, les participants se sont interrogés sur leur rôle d'éditeur dans la mise en œuvre des orientations du Synode pour l'Afrique.

Dès l'ouverture, Mgr Peter Kairo, Président de la Commission pour les Communications Sociales de la Conférence Episcopale du Kenya, a invité les participants à mettre leurs publications au service de la proclamation de l'Evangile et à accorder une attention particulière aux populations qui vivent dans les régions rurales et défavorisées.

Au cours des travaux, chaque maison d'édition a présenté ses réalisations, ses options, ses problèmes et ses projets. Des experts d'Afrique et d'Europe ont placé les échanges et les réflexions dans le contexte religieux, moral, culturel et socio-économique de l'Afrique d'aujourd'hui.

Le programme de ce séminaire comportait aussi un volet de formation professionnelle. Même au service de l'évangélisation, le métier d'éditeur requiert un professionnalisme rigoureux. Tout programme d'édition exige une politique éditoriale clairement définie et une attention aux attentes des lecteurs : l'équilibre entre le message à transmettre et les souhaits du public constitue une des grandes difficultés pour ces éditeurs. En Afrique, l'étranglement du marché, le faible pouvoir d'achat et les nombreux obstacles pour une promotion et une distribution efficaces menacent la viabilité de ces entreprises.

A la conclusion du séminaire, les éditeurs catholiques ont décidé de créer une association dénommée « Association of Catholic Publishers in Africa » (ACP), dans le but de favoriser leur collaboration et de surmonter ces obstacles.

Parmi les stratégies adoptées figurent la collaboration rédactionnelle, des accords de co-édition, l'échange de droits de publication et de traduction, la promotion conjointe des ouvrages édités par les mem-

bres. Des nouveaux programmes d'édition seront lancés en vue de favoriser l'enracinement du message du Synode pour l'Afrique dans la société et la culture africaines et d'aider l'Eglise à devenir « Famille de Dieu » par la diffusion de l'Ecriture Sainte, la promotion des valeurs chrétiennes, du dialogue, de la justice, de la paix, du développement et de la culture locale.

Le Père Peter Lwaminda, secrétaire général de l'AMECEA, dans son mot de clôture, a rappelé aux éditeurs catholiques la noblesse de leur profession, en soulignant l'approche positive du Pape Jean-Paul II envers le monde de la communication. Il a aussi souligné leur responsabilité dans la formation des consciences et la promotion du respect des droits de l'homme. Le travail de l'éditeur catholique doit commencer par « l'écoute des gémissements des pauvres, de la voix des enfants, des aspirations de la jeunesse, des revendications des travailleurs exploités, du cri de ceux qui souffrent ».

REPONSE AU JEU
LEE FOUILIS
de la page 5

SEPULCRE

REPONSE AU JEU
GRILLE À DECODER
de la page 5

$I = P - 2 = R - 3 = O - 4 =$
 $S - 5 = T - 6 = E - 7 = A - 8$
 $= I - 9 = B - 10 = U - 11 = L$
 $- 12 = N - 13 = M - 14 = D$
 $- 15 = C$

REPONSE AU
CHIFFRES CROISES
de la page 5

3 — 4 — 7 — 2 — 5
3 — 2 — 1 — 6 — 6
6 — 2 — 8 — 3 — 11
6 — 4 — 2 — 4 — 6
12 — 6 — 6 — 1 — 5

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

LA DEVALUATION DEUX ANS APRES : UN ETAT DES LIEUX PAYS PAR PAYS

(Suite de la première page 7)

— projet de crédit d'assistance économique de 10 millions de dollars environ 5000 millions de F CFA.

Aide française :

— subvention d'ajustement structurel 100 millions de FF soit 10 000 millions de F CFA en 1995.

TOGO : RETOUR PROGRESSIF AU NIVEAU DE 1991

Après deux ans de paralysie économique due à la situation politique en 1992 et 1993, le Togo s'est remis au travail. Toutefois, les séquelles de la crise sont telles que le pays n'a pas encore retrouvé son niveau d'activité de 1991. Si l'on compare les performances de 1994 et 1995 à celles de 1993, immédiatement avant la dévaluation, elles peuvent sembler exceptionnelles... Mais pas au regard de 1991, la dernière année « normale ». Le Togo détient oultre un record d'inflation avec 55% en deux ans.

Mais l'aide extérieure a repris avec une interruption totale.

Le PIB a augmenté de 14% en 1994 et de 8% en 1995.

Les exportations de phosphates dont le Togo est le 5ème producteur mondial et première richesse du pays, ont atteint 36,7 milliards de F CFA en 1994 et 46,6 milliards en 1995. Elles ont repassé la barre des 2 millions de tonnes en 1994 (contre 3 millions en 1991 et 1,4 million en 1993), le coton a rapporté, à l'exportation, 26 milliards de F CFA en 1994 et 39 milliards en 1995 avec une production record de 120 000 tonnes ; le café a rapporté 5,4 milliards de F CFA en 1994 et 10,2 milliards en 1995.

La balance commerciale est lourde déficitaire : -408 millions de FF soit 40 800 millions de F CFA en 1994 et -168 millions de FF soit 16 800 millions de F CFA pour le premier semestre 1995.

Le budget est en déséquilibre complet : en 1994 les recettes se montaient à 74 milliards de F CFA et les dépenses à 137 milliards. En 1995, les recettes s'étaient redressées à 101 milliards pour 145 milliards de dépenses. Les salaires du secteur public absorbent 87% de dépenses courantes. La dette extérieure à 700 milliards de F CFA reste très largement supérieure au PIB.

Toutefois, le pays a renoué avec les institutions financières internationales ainsi qu'avec les bailleurs de fonds bilatéraux, dont la France qui avait suspendu son aide après les incidents violents de février 1993.

FMI :

— nouvelle FASR : septembre 1994 : 10,9 millions de DTS en 1994, 10,9 millions de DTS en 1995, dernière revue en décembre 1995 : approuvée par le dernier Club de Paris : février 1995 : 127 milliards de F CFA.

Banque mondiale :

— accord prévu en mai 1996.

Aide française :

— subvention d'ajustement structurel : 130 millions de FF soit 13 000 millions de Francs CFA de 1994-1995.

COMORES :

LE PLUS GRAND PERDANT DE LA DEVALUATION

C'est probablement le pays qui a le moins bénéficié de la dévaluation de 33% du franc comorien en janvier 1994. Sans compter l'agitation politique qui a culminé avec le coup d'Etat de septembre 1995. L'inflation a atteint 50% en deux ans, alors que l'objectif était de 25%. La croissance

du PIB a été de 0,8% en 1994 et 2,2% en 1995.

De plus, les exportations exprimées en monnaie locale sont restées stationnaires : 6 milliards de F CFA en 1993, 5 milliards en 1994 et 6 milliards en 1995. La vanille comptait pour 70% des recettes d'exportations avant la dévaluation, sa valeur a chuté de 40% en 1994 et la production a diminué en 1995 (160 tonnes). Les exportations de girofle sont passées de 1 600 tonnes en 1994 à 2 800 tonnes en 1995 mais devraient retomber à 1 500 tonnes en 1996. Les produits de la pêche stagnent à 13 000 tonnes par an. Le secteur du tourisme est le seul qui ait bénéficié du taux de change. Les importations ont connu une diminution de 16%.

La balance commerciale est de plus en plus déficitaire à moins -372 millions de FF soit -30 876 millions de FC en 1993, -396 millions de FF soit -32 068 millions de FC en 1994 et -222 millions de FF soit -17 975 millions de FC sur les six premiers mois de 1995.

Les émigrés comoriens, environ 100 000 personnes pour une population de 650 000 personnes, envoient de France l'équivalent annuel du budget national.

En matière budgétaire, les recettes intérieures représentent à peine plus de la moitié du total des recettes. Pour des recettes et dons s'élevant à 16 milliards de FC en 1994, le déficit s'établissait à 8,6 milliards de FC en 1994 et de 9 milliards en 1995 pour 19 milliards de recettes et dons. Les revenus de l'Etat central représentent à peine 13% du PIB. La dette extérieure s'élève à 168 millions de dollars environ 67 200 millions de FC et le service de la dette à 7,4 millions de dollars environ 3 000 millions de FC.

FMI :

— 2ème tranche de facilité d'ajustement structurel : 1,35 million de DTS en mars 1994.

Banque mondiale :

— crédit de réforme macro-économique : novembre 1994.

Aide française :

— 170 millions de FF soit 14 110 millions de FC en 1994 (remise de dette comprise) ;

— 115 millions de FF soit 9 545 millions de FC en 1995.

Dossier réalisé par Francine Quentin (MFI)

LE MOUSTIQUE VAINCU PAR « L'OREILLE D'ÉLÉPHANT »

Une petite plante anti-moustiques fait fureur au Burkina. Les Mossi l'appellent « Wobg-Bérenga » ou « oreille d'éléphant » à cause de ses larges feuilles. Il suffit de l'agiter dans la maison pour s'assurer une nuit douce et paisible.

Dès que s'installe la saison pluvieuse, c'est l'heure de gloire pour « l'oreille d'éléphant ». Paysans et petits commerçants en déversent par sacs entiers sur les marchés périphériques de Ouagadougou. Le fagot de cinq tiges, censées traiter autant de pièces de la nuit, est vendu 25 F CFA.

Jusqu'à présent, les serpentins, les bombes aériennes aux coûts relativement élevés constituaient les meilleurs moyens pour se débarrasser des moustiques. Il a fallu la dévaluation du F CFA, suivie de la baisse du pouvoir d'achat et l'esprit commercial de quelques paysans astucieux pour rappeler « wobg-bérenga » au bon souvenir des Burkinafob. « Même le riche l'achète maintenant... avec la dévaluation, il ne faut pas chercher loin pour combattre les moustiques » répète un vieux paysan des quartiers non lotis de la capitale.

« Wobg-Bérenga » n'a pas usurpé sa réputation d'ennemi des moustiques. La plante

s'impose dans la maison comme un véritable éléphant, envahissant les pièces de son odeur fatale aux petites bestioles. « C'est l'anti-moustiques idéal » exclame un utilisateur enthousiaste. L'« oreille d'éléphant » est aussi efficace que les insecticides les plus courants sans présenter les inconvénients, notamment les rhumes provoqués par les fumées piquantes de certains serpentins et les risques d'intoxication au DDT. Comme plante éthologique et informative, on peut difficilement trouver mieux.

Au Burkina, le paludisme est une maladie endémique. En 1993, on comptait près de cinq mille cas de paludisme simple et pernicieux dont le quart concernait des enfants de 1 à 4 ans. Le pays consacre à sa prévention une partie de ses maigres ressources. Rien qu'en 1991, le Burkina avait dépensé près de 1,5 milliard de F CFA en produits anti-moustiques. « Chaque Burkinafob dépense 700 F CFA pour se protéger des moustiques et 500 F CFA pour soigner son paludisme par an », estime le Dr Seydou Willy du Centre de lutte contre le paludisme du Burkina. Mais ce calcul ne prend pas en compte l'achat de « mosquito » et des plantes locales utilisées en pharmacopée. Ainsi à Ouagadougou,

chaque ménage dépense en moyenne 1 320 F CFA de « mosquito » par mois à raison d'un serpentin par pièce.

Résultat : de plus en plus, « le nerf de la guerre » fait défaut dans la lutte quotidienne contre les moustiques. D'où le succès grandissant de l'« oreille d'éléphant ». L'augmentation de la demande dans les villes s'est accompagnée d'une offre frénétique. C'est précisément de là que vient le danger. En effet, les paysans ne se contentent pas d'arracher les feuilles de la plante, ils la déracinent. Le chercheur Ouetinan Bognounou du Centre national de la recherche scientifique et technologique du Burkina, déplore ces excès : «ils tuent la poule aux œufs d'or». Et d'avertir : « C'est dommage ! ils seront les premiers à le regretter ».

Connu sous le nom scientifique d'Alocasia Macrorhiza, cette plante des savanes d'à peine 40 cm pousse à l'état sauvage. Si en Côte d'Ivoire et au Mali, où elle est connue depuis la nuit des temps, les populations en prennent grand soin et l'utilisent comme plante ornementale, tel n'est, hélas, pas le cas au Burkina.

Seydou Dramé (Syfia Burkina)

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

L'UEMOA ENGAGÉE SUR LA VOIE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

(Suite de la première page)

phones de l'Afrique de l'Ouest (la République du Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) ont signé le traité de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

QUELS OBJECTIFS POUR L'UNION

Précieux instrument d'intégration économique, l'UEMOA a pour objectifs fondamentaux :

— une liberté totale de circulation, de résidence et d'établissement pour les populations des sept pays membres;

— une liberté totale de circulation sans entrave aucune et en franchise de toute taxe douanière des biens et services originaires de l'Union;

— une rationalisation et une harmonisation du cadre législatif réglementaire, sécurisant mieux les activités économiques et les investissements des entreprises des Etats membres;

— l'institution d'un marché financier régional propice à la mobilisation de l'épargne et à l'attraction de capitaux extérieurs.

En conséquence, depuis plus d'un an, l'union s'efforce de se donner des moyens d'atteindre ces objectifs en se dotant alors progressivement des organes techniques adéquats. Ainsi en dehors de la cour des comptes qui sera installée dans les jours à venir, l'UEMOA s'est déjà dotée des organes suivants :

* le Conseil des ministres

* la Commission économique et

* la Cour de justice.

Vraisemblablement, l'Union fait son petit bonhomme de chemin et l'on peut noter ces derniers temps selon les statistiques dans la zone, le renouement de la croissance économique, la maîtrise relative du taux d'inflation et une meilleure couverture des exportations de la zone. La consolidation des performances est plus que jamais déterminante. Et c'est dans ce cadre que se situe la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) du 11 au 12 mai derniers.

JOINDRE L'ACTE À LA PAROLE

A cet effet et dans le souci de rendre efficient et dynamique le processus d'intégration dans la zone, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont arrêté dans le temps et dans l'espace un programme d'action comme suit :

1 — Au titre de l'harmonisation des législations aux fins de l'instauration d'un environnement juridique et fiscal favorable aux activités économiques :

— l'adoption, au plus tard le 31 décembre 1997, des mesures requises pour rendre effectif le droit d'établissement pour



les ressortissants de l'Union, sur l'ensemble du territoire communautaire;

— l'adoption des mesures nécessaires pour assurer avant la fin de l'année 1997, la liberté de circulation des capitaux et l'harmonisation des fiscalités relatives à l'épargne, aux valeurs mobilières et aux instruments financiers, en appui à la création de la bourse régionale des valeurs mobilières;

— l'adoption au plus tard le 31 décembre 1997 d'un code communautaire des investissements et l'application d'un droit des affaires harmonisé;

— l'achèvement du programme d'harmonisation des fiscalités intérieures indirectes des Etats membres, au plus tard le 31 décembre 1997.

2 — Au titre de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques en vue de l'organisation de la convergence des performances et des politiques macro-économiques nationales,

— l'adoption, avant la fin de l'année 1996 des directives de politiques économiques et critères normatifs devant servir de références à la convergence des politiques budgétaires dans l'optique de leur mise en cohérence avec la politique monétaire communautaire;

— l'adoption, avant la fin de l'année 1997, des cadres juridiques, comptables et des statistiques harmonisés des finances publiques.

3 — Au titre de la réalisation du marché commun afin d'assurer, au 1er janvier 1998, l'unification effective des espaces économiques nationaux nécessaires à renforcement de la compétitivité des activités économiques des Etats membres :

à travers la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes pour l'agriculture et les ressources animales, les mines, l'industrie et l'énergie, les infrastructures, les transports et les télécommunications, l'énergie et les ressources humaines.

5 — Au titre du financement de l'Union

En vue d'assurer la viabilité financière du processus d'intégration et de renforcer la cohésion entre les Etats membres :

— l'institution, dès l'entrée en vigueur du régime tarifaire préférentiel transitionnel le 1er juillet 1996, d'un prélevement communautaire de solidarité (PCS) de 0,5% sur la valeur en douane des marchandises importées des pays tiers dont le produit sera automatiquement versé à la Commission de l'Union ;

— la mise en place, avant la fin de l'année 1997, de fonds sectoriels destinés au financement des programmes requis pour l'aménagement équilibré du territoire communautaire.

6 — Au titre de la coopération avec les organisations sous-régionales et régionales

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces réformes, l'UEMOA prendra en compte les acquis des organisations sous-régionales et régionales auxquelles participent des Etats membres, en particulier ceux de la CEDEAO.

SUCCESSION FOND DE VOLONTE POLITIQUE

Il est sans nul doute dans la vie des peuples et des nations, des moments décisifs qui argumentent des avancées majeures dans leur destin. L'avènement de l'UEMOA en est un dans la sous-région ouest-africaine. Et les soixante millions de consommateurs dans ce vaste espace économique dans lequel la même monnaie, le Franc CFA à cours légal constituent des atouts majeurs pour l'intégration économique. Des économies d'échelle pourront bien être réalisées et abaisseront leur coût de production.

L'UEMOA ouvrira certainement la voie vers une relance durable et auto-entretenue de la croissance dans la zone, et entraînera une résorption substantielle du chômage en créant des opportunités d'emploi.

Les mesures que viennent de prendre les Chefs d'Etat et de gouvernement pour accélérer l'intégration sont d'une très haute portée. Mais elles ne sauront constituer nullement une fin en soi. En effet, la transition dans les faits repose incontestablement sur une volonté politique à laquelle doivent s'atteler tous les pays membres de l'Union. Le succès de cette œuvre d'intégration ne saurait être l'affaire des seuls hommes politiques, mais aussi des opérateurs économiques élargis à tous les agents économiques de l'UEMOA, autrement l'Union risque d'être une organisation de plus dans la sous-région et ce serait dommage.

Alain SESSOU